



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Rapide-Danseur

Séance ordinaire du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 3 décembre 2018 à 19 h 30 à la salle municipale de Rapide-Danseur et à laquelle assiste le maire M. Alain Gagnon et les conseillers suivants :

Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
Mme Line Giasson	Conseillère	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5
Absence : Mme Annie Gauthier	Conseillère	siège no 6
Siège vacant :	Conseiller	siège no 1

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Alain Gagnon, assiste également à l'assemblée, M^{me} Lucie Gravel, directrice-générale.

Présence de 4 personnes dans la salle.

1. MOT DU MAIRE

Le maire souhaite la bienvenue aux citoyens et aux membres du conseil.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2018
4. États financiers d'octobre 2018
5. Dépenses
6. Correspondances
 - 6.1 Projet Ragaro
 - 6.2 Centre de dépannage
 - 6.3 SADC demande investissement municipaux
 - 6.4 Groupement forestier Dany Lapierre engagé
7. Période de questions
8. Comptabilité & employés
 - 8.1 Cadeaux Noël employés
 - 8.2 Taux augmentation salaire janvier 2019 employés
 - 8.3 Avis de Motion. Règlement traitement des élus
 - 8.4 Avis de Motion. Taux de taxation 2019
 - 8.5 Engagement inspecteur
 - 8.6 Déclaration des intérêts pécuniaires siège no. 5
 - 8.7 Clés église
 - 8.8 Dates séances du conseil pour 2019
 - 8.9 Nommer substitut MRC pour 2019
9. Lots
 - 9.1 Demande financière pour les sentiers contribution mun. 4 451.60\$
 - 9.2 Demande de changement du règlement via schéma d'aménagement
 - 9.3 Suivi dossier domaine hydrique
 - 9.4 Groupement forestier 2 814.35\$
 - 9.5 Coût soumission arpenteur
 - 9.6 Choix notaire lots Chemin Bruants
10. Chemins
 - 10.1 Ministère des transports



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

- 10.1.1 Achat de gravier pour compléter subvention
- 10.2 Transport Raymond Bérubé 15 043.95\$ + tx Rang de la Scierie

11. Sécurité

- 11.1 Alarme à l'église

12. Divers

- 12.1 Soumission chauffage + isolation (2 350\$ 131 sacs)
- 12.2 Soumission pancartes additionnelles
- 12.3 Ensemble vocal Émergence
- 12.4 Commission scolaire commanditaire
- 12.5 Projet Gazoduq
- 12.6 Info Énergir subvention
- 12.7 Résolution aide composteurs

13. Dossiers en suspend

- 13.1

14. Invitations

- 14.1 Souper à Macamic des maires et DG le 12 décembre à 17 heures

15. Varia

- 15.1 Club nautique Abitibi-Ouest
- 15.2 Placement
- 15.3 Soumission Ponceau

16. Dates prochaines réunions

- Séance de travail le 10 décembre à 18 h 30 BUDGET
- Séance de travail le 17 décembre à 18 h 30 BUDGET
- Séance extraordinaire le 20 décembre à 19 h 30

17. Période de questions

18. Fermeture de l'assemblée

2018-12-320

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté par le maire avec le varia ouvert;

ADOPTÉ.

3. Adoption du procès-verbal du 5 novembre 2018

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le procès-verbal du 5 novembre soit accepté tel que présenté au conseil;

ADOPTÉ.

4. États financiers d'octobre 2018

Des revenus de 156 235.66\$ et des dépenses de 53 856.77\$ ont été enregistrés pour octobre 2018, pour un solde au livre au 31 octobre 2018 de 408 645.05\$.

5. Dépenses

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2018-12-322



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE le conseil municipal de Rapide-Danseur autorise, pour la période du 1^{er} novembre au 30 novembre 2018, les dépenses suivantes :

les salaires des employés	6 844.46 \$
la rémunération des élus :	1 244.49\$
les dépenses par paiements préautorisés :	3 807.31\$
les dépenses de novembre à payer en décembre	15 268.16\$

le tout représentant un total de 27 164.42\$, la directrice générale /secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées;

ADOPTÉ.

6. Correspondances

6.1 Projet Ragaro

Nous avons reçu des remerciements pour les commandites pour le Rapide show.

6.2 Centre de dépannage

ATTENDU QUE le Centre de dépannage demande l'entretien annuel du centre de dépannage, soit le déneigement, le sablage et la tonte de gazon;

ATTENDU QUE le conseil est favorable à faire sa part pour maintenir ce service dans notre village;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ, par M. François Cloutier, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE les travaux de déneigement, de sablage et de tonte de gazon soient effectués par le journalier de la municipalité pour l'année 2019, pour commanditer le centre de dépannage;

ADOPTÉ.

6.3 SADC demande investissements municipaux

La SADC nous demande de compléter un formulaire sur les investissements municipaux en 2018. La valeur globale des investissements de notre territoire sera présentée lors du Déjeuner de la Bonne Année qui aura lieu vendredi 11 janvier 2019.

6.4 Groupement forestier Dany Lapierre

M. Dany Lapierre est nouvellement engagé par Groupement forestier .

7. Période de questions

8. Comptabilité & employés

8.1 Cadeaux Noël employés

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

2018-12-323

2018-12-324



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE la directrice-générale achète les cadeaux pour les employés, tel que discuté;

ADOPTÉ.

8.2 Taux augmentation salaire janvier 2019 employés

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet Dion, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents;

QUE le salaire des employés soit majoré de 2.5% à compter de janvier 2019;

ADOPTÉ.

8.3 Avis de Motion. Règlement traitement des élus

Avis de Motion est donné par M. François Cloutier que lors d'une prochaine séance du conseil un projet de règlement sera présenté.

8.4 Avis de Motion. Taux de taxation 2019

Avis de Motion est donné par M. François Cloutier que lors d'une prochaine séance du conseil un projet de règlement sera présenté avec les nouveaux taux de taxation.

8.5 Engagement inspecteur

ATTENDU QUE M. Jean-Guy Hébert travaille comme inspecteur pour l'émission des permis depuis juillet 2018;

ATTENDU QUE le conseil souhaite conserver M. Hébert comme inspecteur pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet Dion appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice-générale prépare un contrat de travail avec M. Hébert pour l'année 2019;

ADOPTÉ.

8.6 Déclaration des intérêts pécuniaires siège no. 5

Le formulaire SM-70 Déclaration des intérêts pécuniaires a été déposé lors de cette séance par la nouvelle élue soit:

➤ Mme Christiane Guillemette

8.7 Clés église

IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la facture pour les clés de l'église soit refaite en fonction des travaux qui ont été effectués;

QUE cette partie seulement de la facture soit défrayée;

ADOPTÉ.

2018-12-325

20181-12-326

2018-12-327



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

8.8 Dates séances du conseil pour 2019

CONSIDÉRANT l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE

2018-12-328

IL EST PROPOSÉ par Line Giasson appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de Rapide-Danseur pour 2019, séances qui se tiendront en général le premier **lundi du mois**, ou le lundi suivant lors de Fêtes, les séances auront lieu au Centre municipal situé au 535 du Village et débiteront à 19h30 :

- | | |
|--------------------|---------------------|
| - Lundi 14 janvier | - Lundi 8 juillet |
| - Lundi 4 février | - Lundi 5 août |
| - Lundi 4 mars | - Lundi 9 septembre |
| - Lundi 1 avril | - Lundi 7 octobre |
| - Lundi 6 mai | - Lundi 4 novembre |
| - Lundi 3 juin | - Lundi 2 décembre |

QU' un avis public, du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité;

ADOPTÉ.

8.9 Nommé substitut MRC pour 2019

2018-12-329

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet-Dion appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE M. François Cloutier soit nommé substitut au maire pour l'année 2019, pour le représenter à la MRC d'Abitibi-Ouest;

QUE M. François Cloutier soit aussi maire suppléant lors de l'absence du maire à la municipalité;

ADOPTÉ.

9. Lots

9.1 Demande d'aide financière pour les sentiers contribution mun. 4 451.60\$

ATTENDU QUE nous pouvons présenter une demande au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

ATTENDU QUE la contribution attendue de la municipalité est de 40% du coût des travaux;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

2018-12-330

par M. François Cloutier, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur



N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil municipal est favorable à déboursier un montant de 4 451.60\$ soit 40 % des travaux prévus;

ADOPTÉ.

9.2 Demande de changement du règlement via schéma d'aménagement

ATTENDU QUE les frais pour refaire notre règlement d'urbanisme sont exorbitants et que nous croyons que l'ensemble des municipalités pourraient se servir du même gabarit de travail et l'adapter à sa municipalité;

2018-12-331

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE nous demandions l'aide de la MRC d'Abitibi-Ouest pour nous accompagner dans le dossier du règlement d'urbanisme, soit M. Normand Grenier et M. Jonathan Arseneault pour nous accompagner dans la rédaction et la révision du plan et règlement d'urbanisme;

ADOPTÉ.

9.3 Suivi dossier domaine hydrique

Info.

9.4 Groupement forestier 2 814.35\$ herse forestière

ATTENDU QUE Groupement forestier a fait des travaux de herse forestière et nous présente une facture au montant de 2 814.35;

ATTENDU QUE ce montant nous sera remboursé par la MRC d'Abitibi-Ouest

2018-12-332

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Mme Christiane Guillemette, appuyé par M. François Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le montant soit retourné à Groupement forestier, puisque ce montant nous reviendra de la MRC;

ADOPTÉ.

9.5 Coût soumission arpenteur

ATTENDU QUE l'arpenteur nous a présenté une soumission pour les lots sur le chemin des Bruants;

ATTENDU QU' il est avantageux de faire cadastrer les lots en regroupant les propriétaires au lieu que ce soit fait individuellement;

EN CONSÉQUENCE,



N° de résolution
2018-12-333

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil autorise les travaux de cadastres et que le coût de ceux-ci soit mis sur le contrat notarié;

ADOPTÉ.

9.6 Choix notaire Chemin Bruants

Info. Le choix du notaire et les coûts de celui-ci sont à la charge de chacun.

10. Chemins

10.1 Ministère des transports

ATTENDU QUE la municipalité de Rapide-Danseur a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par François Cloutier, appuyé par Mme Line Giasson et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le conseil de Rapide-Danseur approuve les dépenses d'un montant de 11,859.82\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉ.

10.1.1 Achat de gravier pour compléter subvention

ATTENDU QUE des informations seront prises si nous pouvons réserver du gravier et le faire livrer le printemps prochain, pour utiliser une balance de subvention;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ

par Mme Lorraine Doucet Dion, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

2018-12-334

2018-12-335



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

QUE le conseil approuve l'achat de gravier si admissible de cette façon, et privilégie le Rang de la Scierie;

ADOPTÉ.

10.2 Transport Raymond Bérubé 15 043.95\$ + tx Rang de la Scierie

ATTENDU QU' il reste des montants inutilisés dans la subvention du député et dans le montant annuel du MTQ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Line Giasson, appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le montant de 15,043.95 + taxes soit payé à Transport Raymond Bérubé pour le rechargement dans le Rang de la Scierie;

ADOPTÉ.

11. Sécurité

11.1 Alarme à l'église

À suivre

12. Divers

12.1 Soumission chauffage + isolation (2 350\$ 131 sacs)

ATTENDU QUE nous devons refaire une demande de soumission pour le changement du système de chauffage, car celui-ci est désuet;

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission pour effectuer l'isolation dans l'entretoît du centre municipal au montant de 2,350.00\$ pour 131 sacs pour obtenir R40;

ATTENDU QUE nous devons faire installer un ventilateur de plafond dans le bureau de la directrice avant de faire faire l'isolation;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE la directrice-générale fasse installer un ventilateur de plafond et par la suite l'isolation;

QUE le conseil prépare une autre demande de soumission pour l'installation d'un nouveau système de chauffage;

ADOPTÉ.

12.2 Soumission pancartes additionnelles

ATTENDU QUE nous avons reçu une soumission pour des pancartes additionnelles de signalisation;

2018-12-336

2018-12-337



N° de résolution
ou annotation
2018-12-338

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les pancartes soient commandées;

ADOPTÉ.

12.3 Ensemble vocal Émergence

Info

12.4 Commission scolaire commanditaire

Info

12.5 Projet Gazoduc

Info

12.6 Info Énergir subvention

Info

12.7 Résolution aide composteurs

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques met à la disposition des organismes municipaux deux programmes pour le traitement et la valorisation des matières organiques, soit :

- le Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires (ACDC);
- le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);

ATTENDU QUE le programme ACDC s'adresse qu'à certaines municipalités, et, dans certains cas, à une portion de leur territoire seulement ;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest (MRCAO) a réalisé des études pour l'implantation du compostage en Abitibi-Ouest ;

ATTENDU QUE des études supplémentaires ont été requises récemment en raison des nouvelles normes liées aux milieux humides et des impacts financiers qui en découlent ;

ATTENDU QUE les scénarios sont toujours à l'étude présentement pour le traitement des matières organiques du territoire de la MRCAO et que le compostage domestique et communautaire fait partie de l'une des options analysées ;

ATTENDU le délai très court pour déposer un projet au programme ACDC pour les composteurs domestiques et communautaires, soit le 31 décembre 2018, et ce, malgré que le nouveau cadre normatif de ce programme n'ait été diffusé qu'en janvier 2018 ;

ATTENDU le règlement numéro 15-2008 qui déclare la compétence de la MRCAO dans le domaine de la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

ATTENDU le règlement numéro 15-2008 qui déclare la compétence de la MRCAO dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, notamment à l'égard de leur traitement et de leur disposition ;

ATTENDU QUE la MRCAO souhaite déposer un projet dans le cadre du programme ACDC et qu'elle s'engage à effectuer régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes du projet;

EN CONSÉQUENCE,
SUR PROPOSITION de M. François Cloutier, appuyée par Mme Line Giasson, il est résolu que la municipalité de Rapide-Danseur appuie le projet de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le cadre du Programme d'aide aux composteurs domestiques et communautaires .

ADOPTÉ.

13. Dossiers en suspend

14. Invitations

14.1 Souper à Macamic maires et DG le 12 décembre à 17 heures

IL EST PROPOSÉ par Mme Lorraine Doucet Dion, appuyé par Mme Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE le maire et la directrice-générale soient autorisés à assister à la présentation du dépôt du rôle d'évaluation qui se déroulera à Macamic le 12 décembre à 17 heures lors d'un souper;

QUE les frais de déplacement soient remboursés;

ADOPTÉ.

15. Varia

15.1 Club nautique

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE M. François Cloutier soit délégué de la municipalité de Rapide-Danseur au Club nautique Abitibi-Ouest;

QUE les frais d'adhésion soient payés au montant de 30.00\$;

ADOPTÉ.

15.2 Placement

IL EST PROPOSÉ par Mme Line Giasson, appuyé par Christiane Guillemette et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

D'AUTORISER la directrice-générale à faire deux placements de 50 000.00\$;

2018-12-339

2018-12-340

2018-12-341

2018-12-342



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

15.3 Ponceau de ciment

ATTENDU QUE nous avons annoncé les ponceaux de ciment à vendre;

ATTENDU QUE une seule personne a soumissionné soit M. Luc Turcotte au montant de 50.00\$;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par M. François Cloutier, appuyé par Mme Lorraine Doucet Dion et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents;

QUE les ponceaux de ciment soit vendu à M. Turcotte au montant de 50.00\$;

ADOPTÉ.

16. Dates prochaines réunions

Séance de travail le 10 décembre à 18 h 30 BUDGET

Séance de travail le 17 décembre à 18 h 30 BUDGET

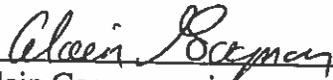
Séance extraordinaire le 20 décembre à 19 h 30

17. Période de questions

18. Fermeture de l'assemblée

Mme Line Giasson propose la fermeture de l'assemblée. Il est 20 heures 50.

Accepté à l'unanimité.


Alain Gagnon, maire


Lucie Gravel, directrice

2018-12-343

2018-12-344